

Mise au concours

**Programme national de recherche
« Santé mentale des adolescent·es » (PNR 85)**

Table des matières

1	Résumé	4
2	Introduction	5
2.1	Contexte et définition du problème	5
2.2	La nécessité de traduire les connaissances actuelles en mesures de prévention efficaces et d'intervention précoce	5
2.3	Lacunes dans les connaissances sur le rôle des facteurs systémiques dans la santé mentale des adolescent·es	6
2.4	Environnement de recherche national et international	6
2.5	La nécessité d'un suivi national de la santé mentale des adolescent·es	7
3	Objectifs du Programme national de recherche 85	8
4	Principaux domaines de recherche	8
	Domaine de recherche n° 1 (DR1) : Prévention et intervention précoce	8
	Domaine de recherche n° 2 (DR2) : Facteurs de risque systémiques et facteurs de protection pour la santé mentale des adolescent·es	10
5	Résultats attendus et stratégies de mise en œuvre	12
5.1	Portée pratique et public cible	12
5.2	Résultats attendus	12
5.3	Stratégies de mise en œuvre	13
6	Caractéristiques du PNR 85	13
6.1	Approches de recherche interdisciplinaires et transdisciplinaires	13
6.2	Implication des adolescent·es	13
6.3	Coopération nationale et internationale	14
6.4	Données de recherche ouvertes, gestion des données et publications en libre accès	14
7	Procédure de soumission et de sélection	14
7.1	Conditions générales et exigences	14
7.2	Critères d'éligibilité applicables aux requérant·es et aux partenaires du projet	15
7.3	Procédure de soumission	16
7.3.1	Soumission en ligne via le Portail FNS	16
7.3.2	Expression d'intérêt	17
7.3.3	Requêtes complètes	17
7.4	Procédure de sélection des projets	17
7.5	Critères d'évaluation	18
8	Budget du programme et calendrier	18
8.1	Budget du programme	18
8.2	Déroulement	19
9	Organisation et acteur·trices	19
10	Contacts	20

Que sont les programmes nationaux de recherche (PNR) ?

Les travaux de recherche menés dans le cadre des programmes nationaux de recherche sont des projets de recherche qui contribuent à relever les défis sociétaux d'importance nationale.

Sur la base de l'article 10, alinéa 2, lettre c de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation du 14 décembre 2012 (LERI), le Conseil fédéral choisit les questions et les axes prioritaires qui doivent faire l'objet de recherches dans le cadre des PNR, et confie au Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) l'entière responsabilité de la mise en œuvre de ces programmes. Les [articles 3 à 9](#) de l'Ordonnance relative à la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation du 29 novembre 2013 (O-LERI) décrivent les PNR et leur lancement. À partir de cette base juridique, deux procédures distinctes peuvent conduire au lancement d'un PNR :

1. Appels à projets ouverts
2. Appels thématiques

Le thème abordé par le présent PNR est issu du deuxième type de processus et s'inscrit dans le cadre des stratégies fédérales actuelles et des priorités de l'administration fédérale. Par rapport au processus des appels à projets ouverts, le présent PNR vise à réduire la durée, diminuer le budget et renforcer les liens entre les équipes de recherche et l'administration fédérale. L'évaluation scientifique et les décisions d'octroi sont menées en toute indépendance vis-à-vis des autorités politiques et conformément aux principes d'excellence scientifique et de liberté académique.

Le 1^{er} juillet 2025, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a chargé le FNS d'évaluer la faisabilité de la mise en œuvre d'un PNR sur le thème « Santé mentale des adolescent-es », et d'élaborer un concept de programme définissant les objectifs et les principaux enjeux de recherche. À partir de ce concept de programme, le Conseil fédéral a décidé, le 20 mars 2026, de lancer le PNR « Santé mentale des adolescent-es ». Les membres de son comité de direction ont été élus par le Conseil national de la recherche du FNS le 24 mars 2026. Le comité de direction a élaboré cette mise au concours et supervise la gestion stratégique du programme.

1 Résumé

Des requêtes peuvent être soumises pour des projets de recherche qui seront menés dans le cadre du Programme national de recherche « Santé mentale des adolescent·es » (PNR 85). Ce programme a été mis en place sur décision du Conseil fédéral suisse le 20 mars 2026 afin de renforcer la promotion de la santé mentale, la prévention et l'intervention précoce auprès des adolescent·es en Suisse. Il financera des travaux de recherche visant à renforcer les données probantes sur des approches efficaces et déployables à grande échelle, à approfondir la compréhension des risques systémiques et des facteurs de protection, et à soutenir le développement de solutions pertinentes sur le plan politique et proches de la pratique.

Le PNR 85 comprend deux axes de recherche :

- Le domaine de recherche « Prévention et intervention précoce » examinera l'adaptation, le développement et l'évaluation dans le contexte suisse d'interventions validées empiriquement, en mettant particulièrement l'accent sur des approches innovantes, facilement accessibles et flexibles qui dépassent le cadre du système de santé traditionnel et répondent aux besoins de diverses populations d'adolescent·es, notamment celles aux profils vulnérables.
- Le domaine de recherche « Risques systémiques et facteurs de protection » s'attachera à étudier l'influence des conditions structurelles propres aux environnements formels – tels que l'éducation, la formation professionnelle et le service militaire ou civil obligatoire – sur la santé mentale des adolescent·es, dans le but d'identifier les caractéristiques systémiques qui favorisent ou entravent des trajectoires de développement positives.

Le PNR 85 financera des recherches interdisciplinaires et transdisciplinaires présentant un intérêt pratique marqué pour les adolescent·es et leurs familles, les professionnel·les de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé, ainsi que les décideurs politiques aux niveaux cantonal et fédéral. Les projets doivent, le cas échéant, s'associer à des partenaires non universitaires, impliquer des adolescent·es et contribuer à l'échange de connaissances au niveau du programme. Ils devraient aboutir à des résultats susceptibles d'éclairer l'élaboration de politiques, la conception de systèmes et la mise en œuvre de stratégies de prévention et d'intervention précoce.

Le budget total du programme s'élève à 7 millions de francs suisses. Il financera un nombre limité de projets dans ces deux domaines de recherche. Le budget des projets doit être compris entre 250 000 et 900 000 CHF, et leur durée peut varier de 36 à 48 mois. Le cofinancement par d'autres sources est encouragé.

La publication de la mise au concours est prévue pour le 22 septembre 2026. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises le 24 novembre 2026 à 17 h, heure locale suisse, et les requêtes complètes le 19 janvier 2027 à 17 h, heure locale suisse. Les décisions d'octroi finales du Conseil national de la recherche du FNS devraient être rendues au plus tard en août 2027. Les travaux de recherche liés aux projets financés doivent débuter au plus tard le 1^{er} novembre 2027.

2 Introduction

2.1 Contexte et définition du problème

L'OMS définit la santé mentale comme un état de bien-être psychique qui permet aux individus de faire face aux contraintes de la vie, de réaliser leur potentiel, d'apprendre et de travailler efficacement, et de contribuer à la vie de leur communauté. La santé mentale des adolescent·es est un facteur déterminant pour la santé tout au long de la vie, le niveau d'études atteint, la participation sociale et la productivité économique.

La notion d'adolescence s'est élargie, les nouvelles générations atteignant les étapes marquantes de l'âge adulte plus tardivement que les générations précédentes. Ce PNR définit l'adolescence comme la période allant de 10 à 24 ans, une période qui englobe une série de transitions développementales pour la plupart des jeunes. Certaines de ces étapes sont formellement structurées (p. ex. la scolarité, le service militaire ou civil obligatoire, l'entrée dans la vie active), tandis que d'autres sont plus informelles (p. ex. le départ du foyer parental, la formation de couples, la sexualité et le passage à la parentalité), bien qu'elles soient également façonnées par les normes sociales.

Les troubles de santé mentale, qu'il s'agisse de problèmes intériorisés ou extériorisés, apparaissent souvent dès l'adolescence et constituent un risque pour la santé mentale à long terme. De nombreux troubles mentaux présents chez l'adulte apparaissent dès l'adolescence. L'adolescence constitue donc une période cruciale du développement pour la prévention et l'intervention précoce. L'un des principaux objectifs du présent PNR consiste à produire des connaissances exploitables et déployables à plus grande échelle sur les moyens de prévenir une détérioration de la santé mentale chez les adolescent·es ou d'intervenir *avant* qu'elle ne s'aggrave au point d'entrer dans les troubles diagnostiquables.

Les taux de troubles liés à la santé mentale chez les adolescent·es en Suisse ont augmenté au cours de la dernière décennie. Cette tendance s'explique à la fois par des facteurs de risque bien connus (tels que des désavantages sociodémographiques, des problèmes de santé mentale des parents, des dynamiques familiales ou entre pairs difficiles, un manque d'autorégulation et de compétences sociales) et par des facteurs plus récents (tels qu'une utilisation problématique des médias numériques et des expériences négatives en ligne, une pression scolaire croissante, le manque d'activité physique, ainsi que les inquiétudes des adolescent·es concernant le changement climatique, les guerres récentes, leur employabilité future dans le contexte de l'intelligence artificielle et une incertitude plus générale quant à l'avenir). Les inégalités en matière de santé mentale s'accumulent souvent au cours du développement et peuvent persister à l'âge adulte si elles ne sont pas prises en charge.

En ce qui concerne les problèmes de santé mentale chez les adolescent·es, l'OMS définit les groupes vulnérables comme comprenant ceux et celles exposés·es à la violence, aux maltraitances ou à la négligence, à des difficultés socio-économiques, à une maladie chronique ou à un handicap, marginalisé·es, discriminé·es ou encore placé·es en institution. Ces vulnérabilités peuvent accroître le risque de troubles de santé mentale. Enfin, les différences en fonction du sexe et du genre sont bien documentées : les femmes présentent généralement des taux plus élevés de symptômes intériorisés, tandis que les hommes affichent des taux plus élevés de problèmes extériorisés.

2.2 La nécessité de traduire les connaissances actuelles en mesures de prévention efficaces et d'intervention précoce

Les évolutions récentes soulignent que la santé mentale des adolescent·es doit être abordée non seulement en apportant une réponse aux situations de crise, mais aussi en renforçant les efforts de prévention et d'intervention précoce. La prévention primaire, intégrant les approches préventives et celles visant à promouvoir la santé mentale, pourrait permettre aux adolescent·es d'acquérir des compétences essentielles pour la vie quotidienne (p. ex. compétences sociales, maîtrise de soi et stratégies de gestion des conflits et d'adaptation au stress), les aidant à faire face aux difficultés avant que des problèmes de santé mentale n'apparaissent ou ne s'aggravent, avant que ces difficultés n'atteignent un niveau

subclinique ou clinique, pouvant donner lieu à un diagnostic. La prévention secondaire, telle que les stratégies d'intervention ciblées et indiquée destinées aux sous-groupes vulnérables ou aux individus présentant des symptômes subcliniques (McGovern, 2024), pourrait apporter un soutien opportun aux adolescent·es, pouvant réduire le recours à des soins cliniques plus intensifs, tout en générant des bénéfices sociaux à long terme et en allégeant la charge qui pèse sur le système de santé.

Le dispositif actuel de prévention et d'intervention précoce auprès des adolescent·es en Suisse est caractérisé par un manque de coordination entre les différents intervenant·es et les différentes régions. De nombreuses approches mises en œuvre dans les établissements scolaires et dans d'autres contextes (p. ex., des activités extrascolaires telles que les sports organisés ou le travail socio-éducatifs auprès des jeunes) ne reposent pas sur des données probantes et n'ont pas fait l'objet d'une évaluation rigoureuse. Les facteurs qui favorisent ou entravent leur mise en œuvre et leur déploiement durable dans le contexte suisse ne sont pas encore bien compris. Bien qu'il existe, tant au niveau national qu'international, des approches efficaces de prévention et d'intervention précoce auprès des adolescent·es, tant au niveau individuel et familial qu'à un niveau plus large (p. ex. dans les écoles ou les associations de jeunesse), celles-ci n'ont fait l'objet ni d'évaluations systématiques ni d'une adaptation dans différents contextes en Suisse. Une adaptation aux groupes cibles spécifiques de mesures de prévention et d'intervention précoce fondées sur des données probantes permettrait de faire progresser ce domaine. De plus, une plus grande flexibilité en matière de formats, de contextes et de degrés d'intensité pourrait permettre de mieux répondre à la diversité des besoins. La recherche devrait se concentrer sur des approches accessibles, déployables à grande échelle et durables, qui dépassent le cadre du système de santé traditionnel et sont adaptées au contexte suisse.

2.3 Lacunes dans les connaissances sur le rôle des facteurs systémiques dans la santé mentale des adolescent·es

De nombreux facteurs de risque et de protection (p. ex. au niveau individuel, familial et des pairs) ont été clairement identifiés et peuvent désormais faire l'objet de mesures de prévention et d'intervention précoce (p. ex. les compétences interpersonnelles et la régulation émotionnelle). Pourtant, de nombreux facteurs de risque systémiques restent peu étudiés et méritent que l'on s'y intéresse davantage. Il s'agit notamment des caractéristiques des environnements structurés dans lesquels évoluent les adolescent·es au cours de transitions développementales clés, tels que les systèmes éducatifs et de formation professionnelle (p. ex. le calendrier et l'organisation des examens décisifs, les procédures de candidature et les périodes d'essai), ainsi que certains aspects du service militaire ou civil obligatoire. Les transitions qui ne bénéficient pas d'un soutien suffisant de la part des institutions sociétales peuvent entraîner des désavantages cumulés, susceptibles d'avoir des conséquences négatives à long terme sur la santé mentale. À l'inverse, les systèmes qui accompagnent efficacement les adolescent·es dans leurs transitions développementales peuvent favoriser la résilience, la participation sociale et des trajectoires de développement positives. Il est donc essentiel de mieux comprendre l'influence des caractéristiques des systèmes structurés (écoles et systèmes de formation professionnelle, service militaire ou civil) sur la santé mentale des adolescent·es afin de créer des environnements favorables à leur développement.

La structure des systèmes éducatifs et de formation professionnelle suisses varie considérablement d'une région à l'autre, notamment en ce qui concerne les parcours (p. ex. les filières d'orientation et les parcours professionnels). Certaines caractéristiques de conception de ces systèmes sont susceptibles de mieux répondre aux besoins liés au développement des adolescent·es, tandis que d'autres (p. ex. les examens importants organisés à un stade précoce, les périodes d'essai, les taux d'échec élevés) peuvent aggraver le stress chez certains adolescent·es.

2.4 Environnement de recherche national et international

Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et la Commission européenne ont lancé plusieurs initiatives et cadres d'action visant à renforcer la recherche et les interventions fondées sur des données probantes afin de promouvoir la santé mentale et le bien-être des enfants et des adolescent·es. Au niveau

européen, la santé mentale des adolescent·es fait l'objet d'une attention croissante dans le cadre du programme « Horizon Europe », en particulier au sein du pôle « Santé ». Les appels à projets récents et à venir traitent explicitement de la santé mentale des jeunes, de la prévention, du bien-être et de l'impact des technologies numériques sur la santé mentale des enfants et des adolescent·es. Parmi les initiatives menées au Royaume-Uni, on peut citer un programme de recherche intitulé « Adolescence, mental health and the developing mind », doté d'un budget de 35 millions de livres sterling. Par ailleurs, le Wellcome Trust a lancé le Mental Health Award, qui vise à tester de manière rigoureuse et à mettre en œuvre des stratégies d'intervention précoce évolutives et transformatrices pour lutter contre l'anxiété, la dépression et la psychose chez les adolescent·es. En Allemagne, la santé mentale des adolescent·es est une priorité de recherche qui ne cesse de gagner de l'importance au sein du ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF) ; des infrastructures et des centres de recherche interdisciplinaires coordonnés à l'échelle nationale ont ainsi été mis en place afin de soutenir la recherche interdisciplinaire sur le développement des enfants et des adolescent·es, la santé mentale, la prévention et l'intervention précoce.

Au niveau national, le PNR 85 peut s'appuyer sur une communauté de recherche diversifiée dans le domaine de la santé mentale des adolescent·es et établir des liens avec celle-ci. La recherche est menée dans les universités cantonales ainsi qu'à l'ETH et à l'EPFL, dans les hautes écoles spécialisées, ainsi que dans des institutions fédérales et cantonales. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) mène des études et des actions de suivi dans ce domaine, et des chercheuses et chercheurs suisses participent activement à de grands consortiums internationaux, tels que l'étude « Health Behaviour in School-aged Children » (HBSC). Au-delà des universités et des organismes publics, un large éventail d'associations professionnelles, d'instituts de recherche et de réseaux mène ou soutient des travaux de recherche sur la santé mentale des adolescent·es.

Bien que le domaine de la recherche sur la santé mentale des adolescent·es soit varié et couvre un large éventail de disciplines, d'institutions et d'associations professionnelles, il reste insuffisamment coordonné. Les activités de recherche sont principalement menées à l'échelle locale, avec une coordination nationale limitée et l'absence de stratégie globale. Cette question occupe une place de plus en plus significative dans les réflexions politiques suisses, comme en témoigne l'adoption récente par le Conseil national d'une motion demandant au Conseil fédéral d'élaborer [une stratégie nationale en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse](#). Ce sujet restera une priorité pour les autorités fédérales dans les années à venir.

2.5 La nécessité d'un suivi national de la santé mentale des adolescent·es

Une promotion efficace de la santé mentale, la prévention et l'intervention précoce nécessitent des données fiables et actualisées. Le développement de suivis nationaux réguliers et systématiques de la santé mentale des adolescent·es, mais aussi des facteurs de risque et de protection qui y sont associés, contribue donc de manière significative à la prévention des problèmes de santé mentale en Suisse. Un tel système permettrait de collecter des données fiables (y compris pour les plus jeunes adolescent·es), de mieux évaluer les besoins et d'allouer les ressources de manière plus efficace, mais aussi d'identifier rapidement les risques émergents. Bien que la mise en place d'un tel système dépasse le champ d'application du PNR 85 et ne figure pas parmi ses objectifs directs, ce programme constitue une occasion précieuse de faciliter les progrès vers une surveillance nationale systématique en générant de nouveaux résultats, en favorisant la réflexion sur les méthodes, en assurant la coordination avec les initiatives en cours, telles que le rapport « KidsHealthCH » de l'OFSP, et en instaurant une coopération entre les chercheuses et chercheurs et les parties prenantes, pour contribuer ainsi à la progression d'un futur cadre national de surveillance systématique.

3 Objectifs du Programme national de recherche 85

Le PNR 85 a les objectifs suivants :

1. Constituer une base de connaissances solide, axée sur la pratique et pertinente sur le plan politique, afin de soutenir l'élaboration, l'adaptation, la mise en œuvre, l'évaluation et l'adoption durable d'approches de prévention et d'intervention précoce fondées sur des données probantes et destinées aux adolescent·es en Suisse. Ces approches devraient permettre de renforcer les capacités, d'améliorer la santé mentale et de prévenir les troubles mentaux. Compte tenu de la prévalence actuellement élevée des troubles de santé mentale chez les adolescent·es, l'accent sera tout particulièrement mis sur la prévention ciblée et indiquée.
2. Comprendre l'impact des conditions structurelles sur la santé mentale des adolescent·es, en particulier au sein de systèmes formellement organisés, tels que les systèmes éducatifs et de formation professionnelle, mais aussi le service militaire ou civil obligatoire, et formuler des recommandations sur l'amélioration de ces systèmes afin de créer des environnements favorables au développement des adolescent·es.
3. Générer des connaissances exploitables pouvant déboucher sur des recommandations à l'intention des décideurs politiques et des professionnel·les, afin de soutenir des stratégies concrètes visant à mettre en œuvre de manière durable et à déployer à grande échelle des approches efficaces de prévention et d'intervention précoce en matière de santé mentale des adolescent·es.
4. Tirer parti du réseau interdisciplinaire et transdisciplinaire mis en place dans le cadre du présent PNR afin de faciliter la mise en place d'un système national de suivi systématique de la santé mentale des adolescent·es en Suisse.

Grâce à des projets de recherche coordonnés, le PNR 85 permettra de dégager des conclusions présentant un intérêt sociétal quant aux approches efficaces, aux groupes d'adolescent·es concernés, aux conditions de leur application et à leur fonctionnement. En favorisant la collaboration transdisciplinaire et interdisciplinaire et en renforçant les données probantes relatives à la prévention et à l'intervention précoce en matière de santé mentale des adolescent·es, le PNR formulera les bases de recommandations concrètes en matière de prévention et d'intervention aux niveaux local, régional et national, et contribuera à améliorer la transposition des résultats de la recherche dans la pratique et les politiques publiques.

4 Principaux domaines de recherche

Le domaine de recherche n° 1 (DR1) porte sur les approches en matière de prévention et d'intervention précoce. Le domaine de recherche n° 2 (DR2) examine les risques systémiques et les facteurs de protection dans les environnements formellement structurés où évoluent les adolescent·es (p. ex. l'éducation, la formation professionnelle et l'entrée sur le marché du travail, mais aussi le service militaire ou civil obligatoire).

Domaine de recherche n° 1 (DR1) : Prévention et intervention précoce

Afin d'améliorer la promotion de la santé mentale et de prévenir les troubles mentaux, des approches de prévention et d'intervention précoce fondées sur des données probantes, issues de contextes nationaux et internationaux, pourraient être adaptées et évaluées pour répondre aux besoins des adolescent·es dans divers contextes suisses. Par ailleurs, de nouvelles mesures de prévention et d'intervention précoce pourraient être mises au point et évaluées si nécessaire. Il est particulièrement nécessaire de mener des recherches sur des stratégies innovantes, facilement accessibles et peu intensives, qui

dépassent le cadre du système de santé actuel. Les nouveaux formats devraient venir compléter les solutions existantes et être adaptés aux besoins variés des adolescent·es, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. Les projets doivent s'ancrer dans la réalité quotidienne des adolescent·es et, dans la mesure du possible, être élaborés en collaboration avec elles et eux, tout en tenant compte de leurs contraintes de temps, de leurs vulnérabilités spécifiques et de leurs modes de vie en tant que « natifs du numérique », afin de garantir leur efficacité, la participation active et une adhésion durable.

Les approches interdisciplinaires sont encouragées, car elles tiennent compte de l'étiologie multifactorielle des troubles de santé mentale, de la diversité des facteurs de risque et de protection connus, mais aussi de la diversité des modalités d'intervention efficaces. De plus, les projets relevant du DR1 doivent démontrer qu'ils intègrent explicitement des éléments transdisciplinaires dans leur conception de recherche et doivent associer un partenaire non universitaire dès la phase d'élaboration de la requête, afin d'atteindre les résultats de mise en œuvre escomptés.

L'un des principaux objectifs consiste à comprendre pour qui, dans quelles conditions, dans quels contextes et de quelle manière une approche de prévention ou d'intervention précoce s'avère efficace. Les travaux de recherche menés dans le cadre du DR1 devraient servir de base à la mise en œuvre de mesures concrètes.

Sont encouragés les projets qui prévoient de :

- Développer les compétences et renforcer les capacités qui aident les adolescent·es à faire face aux facteurs de stress, qu'ils soient bien établis ou émergents, tout en favorisant leur santé mentale, notamment leur résilience, leur ancrage social, leur sentiment d'efficacité personnelle, leur compétence émotionnelle et les possibilités de participation constructive.
- Détecter et prendre en charge les symptômes précoces et sous-cliniques (ou subcliniques) liés à la santé mentale avant qu'un traitement clinique ne devienne nécessaire, et ce, par des moyens accessibles et acceptables pour les adolescent·es dans divers contextes, qui réduisent les obstacles liés à la stigmatisation et à la recherche d'aide.
- Évaluer l'accessibilité, l'acceptabilité, la faisabilité, l'efficacité (à court et à long terme), la pérennité, le rapport coût-efficacité et la flexibilité de ces approches ; identifier les mécanismes par lesquels elles produisent leurs effets ; et examiner les obstacles et les facteurs favorables à une mise en œuvre efficace et à un déploiement futur, y compris dans les contextes cantonaux et régionaux.

Les projets doivent fournir une justification théorique et/ou empirique concernant le groupe cible retenu, ainsi que les facteurs de risque et de protection, les résultats et les mécanismes de changement qui seront abordés. Les projets doivent faire preuve de rigueur méthodologique. Ils doivent être conçus sur la base d'indicateurs de résultats pertinents et validés, des évaluations préalables, postérieures et de suivi, mais aussi une assignation aléatoire (dans la mesure du possible) entre les groupes d'intervention et les groupes témoins. Des mesures doivent être prises pour remédier aux biais potentiels en faveur d'approches spécifiques (p. ex. les effets d'allégeance) et les réduire au minimum.

Les deux types de projets relevant de ce domaine de recherche sont les suivants :

1. **Adaptation et évaluation rigoureuse** des approches existantes, fondées sur des données probantes, facilement accessibles et de faible intensité, en matière de promotion de la santé mentale, de prévention et d'intervention précoce dans le contexte suisse.
2. **Élaboration et évaluation rigoureuse** d'approches novatrices en matière de prévention et d'intervention précoce visant à réduire les lacunes dans l'offre de soins psychosociaux et de santé mentale destinée aux adolescent·es, en particulier pour les groupes défavorisés ou difficiles à atteindre.

Domaine de recherche n° 2 (DR2) : Facteurs de risque systémiques et facteurs de protection pour la santé mentale des adolescent·es

Le rôle des facteurs de risque systémiques et des facteurs de protection dans la santé mentale des adolescent·es constitue une lacune majeure dans les recherches antérieures. Au cours des différentes étapes de développement de l'adolescence, les facteurs de stress peuvent être aggravés par la conception des systèmes formellement structurés (p. ex. les systèmes éducatifs et professionnels, le service militaire ou civil obligatoire). Certaines caractéristiques de ces systèmes peuvent correspondre davantage aux besoins liés au développement des adolescent·es que d'autres. Il est essentiel d'identifier ces différences pour concevoir des systèmes qui répondent aux besoins des adolescent·es en matière de développement.

Les disparités intercantionales observées dans ces systèmes offrent une occasion précieuse d'identifier les « bonnes pratiques » efficaces, ainsi que les caractéristiques systémiques qui ont un impact négatif sur la santé mentale des adolescent·es. Les projets relevant de ce domaine de recherche se prêtent particulièrement bien aux analyses quantitatives et aux méthodes mixtes appliquées à des données secondaires. Dans la mesure du possible, ils devraient s'efforcer non seulement d'identifier des associations, mais aussi d'étudier les mécanismes d'influence des facteurs systémiques sur la santé mentale. Les projets relevant du DR2 doivent intégrer des éléments d'interdisciplinarité dans leur conception de recherche ; ils peuvent également s'appuyer sur des éléments transdisciplinaires lorsque cela s'avère pertinent.

Sont encouragés les projets qui prévoient de :

- Exploiter les différences observées en Suisse pour identifier les éléments des systèmes éducatifs et de formation professionnelle (p. ex. le calendrier des examens et des périodes d'essai, la conception des parcours éducatifs et professionnels), mais également du service militaire ou civil, qui favorisent la santé mentale et ceux qui sont associés à des problèmes de santé mentale, puis examiner si ces effets diffèrent entre sous-groupes vulnérables.
- Adopter une approche inclusive, couvrant divers segments de la société, notamment les adolescent·es en situation de précarité sociodémographique, atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap, issus de groupes marginalisés ou victimes de discrimination, mais aussi ceux qui connaissent l'échec ou le décrochage dans leurs parcours scolaires, professionnels ou militaires – en mettant clairement l'accent sur la santé mentale.

Voici quelques exemples de projets :

1. Analyse des facteurs systémiques plus larges (p. ex. les caractéristiques générales des parcours scolaires et professionnels, telles que la répartition entre différents niveaux scolaires ou le calendrier des transitions) et de leurs liens avec les mécanismes liés à la santé mentale des adolescent·es, de préférence à partir de sources de données existantes (p. ex. le suivi des compétences de base des élèves suisses mené par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique, les ensembles de données longitudinales, les ensembles de données administratives), avec une analyse stratifiée en fonction du niveau de vulnérabilité lorsque les données le permettent.
2. Études évaluant l'impact sur la santé mentale de différents modèles liés aux caractéristiques spécifiques des contextes institutionnels dans lesquels évoluent les adolescent·es (p. ex. les examens à enjeux élevés, les périodes d'essai, les transitions vers la formation professionnelle). Les études examinant les liens entre le décrochage ou l'abandon des parcours scolaires ou professionnels – ou encore le chômage des adolescent·es – et la santé mentale des adolescent·es sont également les bienvenues.

Éléments transversaux aux domaines de recherche n° 1 et 2

Les éléments transversaux suivants doivent être pris en compte et traités dans chaque requête :

- **Différences intercantionales ou régionales et contextes propres à la Suisse** : le PNR reconnaît que les disparités structurelles au sein de la Suisse peuvent avoir une incidence tant sur la santé mentale des adolescent·es que sur l'efficacité des mesures de prévention et d'intervention précoce. Les projets doivent non seulement s'appuyer sur des données probantes, mais aussi tenir compte du contexte, et prendre en considération la diversité des structures régionales, des langues et des contextes culturels de la Suisse.
- **S'appuyer sur les connaissances et les données existantes** : le DR1 encourage le recours, dans la mesure du possible, à des mesures de prévention et d'intervention précoce éprouvées et fondées sur des données probantes, ainsi que leur adaptation au contexte suisse lorsque cela s'avère nécessaire. Le DR2 encourage l'utilisation des données existantes afin de garantir l'obtention rapide de résultats exploitables. Les requêtes doivent évaluer de manière critique la valeur ajoutée de la mise au point de mesures de prévention ou d'interventions entièrement inédites, ou la collecte de nouvelles données, par rapport aux avantages issus de l'utilisation des ressources existantes.
- **Intersectionnalité** : les projets doivent examiner dans quelle mesure les diverses populations d'adolescent·es pourraient être affectées par des facteurs qui accroissent leur vulnérabilité, et comment ces facteurs se recoupent et interagissent pour façonner leurs expériences. Ces facteurs ne doivent pas nécessairement constituer l'objectif principal de tous les projets, mais leur pertinence doit être prise en compte et se refléter dans la conception de l'étude.
- **Stades de développement et tranche d'âge** : les projets doivent préciser la ou les sous-phases de développement ou la ou les transitions qui les intéressent (p. ex. début de l'adolescence, début de l'âge adulte, passage de l'école primaire au collège) et expliquer en quoi leur approche est adaptée à cette tranche d'âge ou à cette transition, notamment en précisant l'influence du contexte de développement concerné sur les méthodes proposées, les mesures utilisées et l'interprétation des résultats.
- **Considérations éthiques** : la recherche menée auprès d'adolescent·es soulève des questions d'ordre éthique spécifiques et relatives au consentement, qui doivent être abordées dans les requêtes. Les projets impliquant des groupes d'adolescent·es, notamment en milieu scolaire, peuvent avoir des effets iatrogènes ou de contagion sociale imprévus. Les requêtes doivent intégrer une analyse approfondie de ces effets potentiels, mais aussi des stratégies visant à les atténuer.
- **Transposition dans les politiques publiques et pertinence sociétale** : les projets doivent être conçus en tenant compte de leur mise en œuvre, de leur déployabilité à plus grande échelle et de l'adoption des politiques, et doivent donc mettre en évidence les implications concrètes pour les parties prenantes. Les résultats doivent être communiqués sous des formes accessibles à un public non universitaire, conformément à l'objectif du PNR qui consiste à traduire les données issues de la recherche en recommandations concrètes.

5 Résultats attendus et stratégies de mise en œuvre

5.1 Portée pratique et public cible

Le PNR 85 répond à la prévalence actuellement élevée des troubles de santé mentale chez les adolescent·es et vise à produire des connaissances exploitables et évolutives et d'une haute qualité scientifique sur la prévention et l'intervention *avant* que la santé mentale des adolescent·es ne se détériore au point de donner lieu à des troubles diagnosticables. Le DR1 s'attache à identifier les stratégies de promotion de la santé mentale, de prévention et d'intervention précoce susceptibles d'améliorer la situation actuelle. Le DR2 vise à identifier les facteurs de risque et de protection structurels au sein des systèmes auxquels les adolescent·es sont formellement rattachés. Parmi les parties prenantes figurent les adolescent·es et leurs familles, les professionnel·les travaillant auprès des adolescent·es dans les milieux éducatifs, professionnels et sanitaires, les décideur·euses politiques au niveaux cantonal et fédéral, les communautés, les écoles, les systèmes éducatifs et les organisations impliquées dans l'éducation non obligatoire, et les services à la jeunesse. En établissant un lien entre les données scientifiques, les besoins et les réalités des parties prenantes, le PNR vise à réduire la fragmentation du paysage suisse en matière de prévention et d'intervention, et à favoriser des améliorations durables et fondées sur des données probantes aux niveaux local, régional et national.

5.2 Résultats attendus

Les résultats attendus du PNR 85 sont les suivants :

Résultats scientifiques

- **Production de données probantes d'une grande qualité scientifique** : fournir des données scientifiques solides sur la faisabilité, l'efficacité, l'équité, le rapport coût-efficacité et la flexibilité des stratégies de prévention et d'intervention existantes, ajustées ou nouvellement mises au point, et adaptées au contexte suisse. Cela inclut les données relatives aux obstacles et aux facteurs favorables à la mise en œuvre (p. ex. l'acceptabilité, la portée, l'accès), mais aussi l'évaluation de formats innovants adaptés aux différents besoins et modes de vie des adolescent·es.
- **Comprendre les risques systémiques et les facteurs de protection** : approfondir les connaissances sur les facteurs de risque et de protection structurels, mais aussi en ce qui concerne leur influence sur la santé mentale des adolescent·es en Suisse.
- **Culture de la recherche collaborative** : favoriser la collaboration interdisciplinaire, transdisciplinaire et intercantonale entre les disciplines de recherche et les principaux acteur·rices concerné·es afin de renforcer la cohérence, la pertinence et l'impact des initiatives en matière de santé mentale des adolescent·es, et de réduire la fragmentation de ces efforts.

Résultats pratiques et systémiques

- **Solutions déployables** : élaborer des approches fondées sur des données probantes, flexibles et adaptables en matière de promotion de la santé mentale, de prévention et d'intervention précoce, qui puissent être mises en œuvre et adaptées à divers contextes cantonaux et pouvant être intégrés dans les systèmes et services existants.
- **Recommandations axées sur les politiques et pertinentes pour la société** : formuler des recommandations concrètes visant à améliorer la promotion de la santé mentale, la prévention et les services dans ce domaine aux niveaux local, régional et national.
- **Éléments justifiant l'adaptation des politiques, des systèmes, des institutions et des organisations travaillant auprès des adolescent·es** : produire des données probantes de haute

qualité scientifique afin d'orienter les changements au sein des systèmes éducatifs et des autres organisations travaillant avec les adolescent·es, dans le but de favoriser de manière proactive leur bien-être mental.

- **Vers la mise en place de cadres nationaux de suivi :** encourager la réflexion sur les méthodes à adopter pour le suivi à long terme de la santé mentale des adolescent·es, et des facteurs de risque et de protection associés en Suisse. Contribuer à la mise en place de cadres pour un suivi régulier, permettant ainsi aux décideur·euses politiques de réagir efficacement *avant* et pendant les crises, et de disposer d'informations utiles pour l'évaluation des besoins et la planification dans le domaine des soins de santé.

5.3 Stratégies de mise en œuvre

Le PNR 85 poursuit une stratégie à deux volets pour la mise en œuvre des résultats de ses recherches, tout en reconnaissant que certains objectifs de mise en œuvre ne pourront être atteints qu'après la fin de la période de financement du programme. La stratégie de mise en œuvre sera déployée tant au niveau des projets individuels qu'au niveau du programme (pour ce dernier, voir la section 7.1, « Activités coordonnées de recherche et de programme »).

Au niveau du projet :

- Tous les projets relevant du DR1 doivent s'associer à un partenaire de projet non universitaire afin de soutenir leur approche transdisciplinaire (voir également les critères d'évaluation).
- Tous les projets doivent présenter une analyse structurée de leurs parties prenantes et de leurs publics cibles. Ils doivent s'efforcer d'impliquer les principaux groupes de parties prenantes dès que possible au cours du projet et tout au long de la recherche.
- La participation des adolescent·es tout au long du processus de recherche est souhaitée (voir la section 6.2, « Implication des adolescent·es »).
- Tous les projets doivent décrire les résultats et les activités qu'ils visent à réaliser, et expliquer comment ces éléments s'inscrivent dans une chaîne d'effets conduisant aux résultats de mise en œuvre souhaités.

6 Caractéristiques du PNR 85

6.1 Approches de recherche interdisciplinaires et transdisciplinaires

Les chercheuses et chercheurs travaillant sur des projets dans le cadre du PNR 85 devront adopter des approches interdisciplinaires (collaboration au-delà des frontières disciplinaires) et, le cas échéant, des approches transdisciplinaires (collaboration avec des acteur·rices non universitaires). C'est un élément essentiel à la réussite du présent PNR et cela permettra de mettre en avant la diversité des acteur·rices du paysage de la recherche sur la santé mentale des adolescent·es en Suisse et contribuera à créer de nouveaux liens entre eux. Les projets relevant du DR1 doivent démontrer qu'ils intègrent explicitement des éléments transdisciplinaires dans leur conception de recherche et doivent associer un·e partenaire non universitaire dès la phase d'élaboration de la requête, afin d'atteindre les résultats de mise en œuvre escomptés. Les projets relevant du DR2 doivent intégrer des éléments d'interdisciplinarité dans leur conception de recherche ; ils peuvent également s'appuyer sur des éléments transdisciplinaires lorsque cela s'avère pertinent.

6.2 Implication des adolescent·es

Dans le cadre du présent PNR, il sera important d'impliquer les adolescent·es de la manière suivante :

- 1) *Projets impliquant des adolescent·es* : les projets qui s'adressent directement aux adolescent·es (p. ex. dans le domaine de la prévention et de l'intervention) doivent définir des mesures concrètes visant à garantir la participation des adolescent·es tout au long du processus de recherche, p. ex. par le biais d'un comité consultatif de jeunes. Lors du recrutement d'adolescent·es au sein de conseils consultatifs de jeunes, les projets doivent respecter les exigences éthiques, juridiques et en matière de protection des données applicables à la recherche avec des mineur·es. Les adolescent·es présentant des conflits d'intérêts manifestes (p. ex. les membres de la famille des responsables de projet) ne doivent pas siéger au sein des comités consultatifs des projets.
- 2) *Conseil consultatif de la jeunesse du PNR 85 (CCJ)* : les projets désigneront un ou deux représentant·es adolescent·es issus de leur conseil consultatif de la jeunesse pour siéger au comité de direction du PNR, afin qu'ils et elles intègrent le conseil consultatif général de la jeunesse (CCJ), qui entretiendra des échanges réguliers avec le comité de direction et participera activement aux conférences du programme. Le conseil consultatif de la jeunesse du PNR 85 (CCJ) ne dispose pas de droit de vote dans les processus décisionnels.

6.3 Coopération nationale et internationale

La coopération sera particulièrement encouragée au niveau national, notamment entre les cantons. Étant donné qu'une grande partie des données disponibles sur les mesures de prévention et les interventions efficaces en matière de santé mentale chez les adolescent·es provient d'autres pays, il convient de renforcer la collaboration internationale et d'envisager des adaptations au contexte suisse.

6.4 Données de recherche ouvertes, gestion des données et publications en libre accès

- La gestion des données au sein du PNR respectera les principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable). Bien que l'accès aux données puisse être restreint en raison du caractère sensible et confidentiel de la recherche en santé mentale, la création d'ensembles de données susceptibles de profiter à l'ensemble de la communauté scientifique et aux acteur·trices non universitaires est vivement encouragée (dans la mesure du possible).
- Les équipes de projet devraient envisager la possibilité d'utiliser des bases de données existantes lors de l'élaboration de leurs requêtes. Les normes relatives à la collecte et à la gestion des données constituent une préoccupation majeure pour le présent PNR, car leur coordination au sein du domaine de la recherche pourrait contribuer aux efforts de suivi à long terme de la santé mentale des adolescent·es.
- Enfin, la recherche financée par le FNS génère des connaissances qui servent l'intérêt général. Afin de garantir une large accessibilité, les résultats doivent être mis à disposition gratuitement par le biais de publications en libre accès. Les requérant·es devront respecter les [directives du FNS](#) et les exigences relatives aux publications en libre accès.

7 Procédure de soumission et de sélection

7.1 Conditions générales et exigences

Base légale : les requêtes doivent respecter les règles énoncées dans la présente mise au concours. Par ailleurs, et en l'absence de disposition spécifique dans la présente mise au concours, le [Règlement des subsides du FNS](#) et le [Règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides](#) s'appliquent. Une seule mise au concours est actuellement prévue.

Activités coordonnées de recherche et de programme : les PNR ont pour objectif de contribuer à la résolution de défis urgents d'importance nationale. À cette fin, le comité de direction coordonne et gère la sélection des projets, les travaux de recherche menés ainsi que d'autres activités spécifiques au PNR, telles que les réunions régulières du programme et les échanges avec les parties prenantes. L'objectif est de garantir la qualité de la recherche, de favoriser les synergies et de diffuser les résultats des projets auprès des publics cibles concernés. Le comité de direction restera en contact permanent avec les principales parties prenantes tout au long du programme, et veillera à leur participation aux activités menées dans le cadre de celui-ci. En soumettant une requête de projet au présent PNR, les requérant·es s'engagent à participer aux activités du programme, à coopérer avec le comité de direction et la coordination du programme, et à contribuer aux résultats collectifs du programme.

Début du projet : les projets de recherche retenus doivent débiter au plus tard le 1^{er} novembre 2027.

Durée du projet : les projets doivent avoir une durée minimale de **36** mois et une durée maximale de **48** mois.

Budget du projet : le budget des projets doit être compris entre **250 000 CHF** et **900 000 CHF**. Étant donné que les champs des deux domaines de recherche sont très différents, les budgets alloués aux projets devraient varier en conséquence. Un cofinancement de projets par d'autres sources de subsides est le bienvenu (article 18 du [Règlement des subsides du FNS](#) et chiffre 1.20 alinéa 1 du [Règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides](#)).

Salaires : les salaires des requérant·es ne seront pas pris en charge par le PNR 85. Les requérant·es qui prévoient d'employer des doctorant·es au moyen des fonds du PNR 85 doivent garantir un financement adéquat pour toute la durée de leur doctorat, y compris pour toute période s'étendant au-delà de la fin du projet financé par le PNR 85 (Par exemple, un projet d'une durée de 36 mois doit présenter un plan de financement pour les doctorant·es couvrant une période supplémentaire de 12 mois). De plus, les projets d'une durée inférieure à 48 mois doivent présenter un plan réaliste indiquant comment les résultats de la thèse seront intégrés dans le rapport final du programme.

Langue des requêtes : les expressions d'intérêt et les requêtes complètes doivent être soumises en anglais.

7.2 Critères d'éligibilité applicables aux requérant·es et aux partenaires du projet

Requérant·es : les requérant·es doivent satisfaire aux exigences de l'article 10 du [Règlement des subsides du FNS](#). Les requérant·es titulaires d'un doctorat doivent l'avoir obtenu au moins quatre ans avant la date de dépôt de la requête. Les requérant·es non titulaires d'un doctorat doivent justifier d'au moins trois ans d'activité de recherche à temps plein. Cela vaut également pour les médecins qui ne sont pas titulaires d'un doctorat.

Les requérant·es doivent être capables d'assumer l'entière responsabilité de la conduite d'un projet de recherche et de la gestion du personnel concerné. Les conflits d'intérêts et les incompatibilités sont évalués conformément au règlement du FNS relatif à la récusation et aux conflits d'intérêts. Les membres d'une même famille, les requérant·es entretenant une relation personnelle étroite ou pouvant être perçus comme insuffisamment indépendants ne peuvent pas collaborer scientifiquement sur un même projet, en particulier afin d'éviter tout problème hiérarchique.

Nombre de projets : chaque requérant·e ne peut soumettre qu'une seule requête complète dans le cadre du PNR 85. Un·e requérant·e peut être partenaire dans un seul autre projet relevant de ce programme national de recherche. Les partenaires de projet non-académiques peuvent participer à plusieurs requêtes. Une requête peut être déposée, quel que soit le nombre d'autres subsides du FNS déjà soumis ou en cours, à condition que les règlements des instruments d'encouragement concernés soient respectés.

Au cours de la procédure d'évaluation, les requérant·es ne doivent pas avoir de requêtes identiques ou substantiellement similaires en cours d'évaluation au titre d'un autre instrument d'encouragement du FNS, et dont les périodes d'encouragement se chevauchent (voir art. 17 du Règlement des subsides).

Éligibilité des partenaires de projet : les partenaires de projet sont des chercheuses et chercheurs et/ou des acteur·trices non-académiques qui apportent une contribution partielle au projet de recherche sans en assumer la responsabilité. Ils sont éligibles conformément au [Règlement des subsides du FNS](#) et au [Règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides](#). Tout comme pour les requérant·es, les salaires des partenaires de projet ne seront pas financés par le PNR 85, et la part du budget total allouée aux partenaires de projet ne devrait en principe pas dépasser 20 %. Les partenaires de projet ne doivent pas présenter le soutien reçu du FNS comme un subside qu'ils auraient eux ou elles-mêmes obtenu.

Projets de recherche transfrontaliers : la collaboration avec des groupes de recherche d'autres pays est autorisée, à condition qu'elle apporte une valeur ajoutée significative qui ne pourrait être obtenue sans coopération transfrontalière, qu'elle enrichisse considérablement la recherche proposée sur le plan du contenu ou de la méthodologie, ou que les compétences des chercheuses et chercheurs étrangers soient indispensables à la réussite du projet. La part de financement demandée pour les chercheuses et chercheurs étrangers agissant en tant que co-requérant·es peut atteindre au maximum 30 % du budget de recherche sollicité. Pour les co-requérant·es étranger·ères, les barèmes salariaux et les normes en vigueur dans le pays concerné s'appliqueront mutatis mutandis, les barèmes maximaux du FNS constituant la limite supérieure. Compte tenu de la complexité de ce type de projets, veuillez contacter la ou le manager du programme du PNR 85 avant de soumettre une requête comportant un volet transfrontalier.

7.3 Procédure de soumission

Pour ce PNR, la procédure de requête se déroule en deux étapes : dans un premier temps, il est nécessaire de soumettre une expression d'intérêt (qui ne fait pas l'objet d'une évaluation), puis une requête complète, qui sera soumise à une évaluation par des pairs. Invitez suffisamment tôt tous les requérant·es et partenaires de projet à participer à la préparation de la requête, afin qu'ils aient le temps de créer, si nécessaire, un compte utilisateur et de saisir leurs données, y compris le CV, sur le Portail FNS. Veuillez noter que tous les requérant·es et partenaires de projet doivent saisir eux-mêmes leurs données personnelles dans la requête. Ce n'est qu'après cela que vous pourrez soumettre votre requête. **Une fois le délai de soumission des expressions d'intérêt passé, il ne sera plus possible de postuler à ce PNR.**

7.3.1 Soumission en ligne via le Portail FNS

Pour soumettre une requête via le Portail FNS, les requérant·es et les partenaires de projet doivent se connecter à l'aide d'un SWITCH edu-ID. Des instructions détaillées sont fournies pour la première connexion ([Créer un compte utilisateur sur le Portail FNS](#)).

CV : les requérant·es doivent rédiger leur CV à l'aide du modèle disponible sur le Portail FNS. Vous trouverez de plus amples informations sur le [site web dédié au CV](#) et sur le [Portail FNS](#).

7.3.2 Expression d'intérêt

Le modèle de requête complète est disponible sur le Portail FNS et le site web nfp85.ch dès la phase d'expression d'intérêt.

Les requérant·es doivent soumettre une expression d'intérêt, comprenant leurs données personnelles, la composition de leur équipe et un résumé du projet proposé (4 000 caractères maximum), via le Portail FNS avant le **24 novembre 2026** à 17 h, heure locale suisse. Les partenaires de projet confirment leur participation en saisissant leurs données administratives sur le Portail FNS.

L'expression d'intérêt et les informations fournies permettront au FNS d'organiser la procédure d'évaluation. Il n'y aura ni évaluation ni présélection à ce stade.

Les expressions d'intérêt seront acceptées le 25 novembre 2026; les requérant·es pourront ensuite finaliser la requête complète sur le Portail FNS.

7.3.3 Requêtes complètes

La date limite de soumission des requêtes complètes est fixée au 19 janvier 2027 à 17 h, heure locale suisse.

Les requêtes complètes doivent être soumises en ligne via le [Portail FNS](#). Outre les données administratives des requérant·es et des partenaires de projet à saisir directement sur le Portail FNS, les documents suivants doivent être téléchargés :

- **Plan du projet et bibliographie** (au format PDF) : les requérant·es doivent utiliser le modèle fourni sur le Portail FNS. Le plan du projet ne doit pas dépasser 15 pages (bibliographie non comprise).

Veuillez noter que des lettres d'engagement de la part des partenaires de projet non universitaires seront exigées à un stade ultérieur.

7.4 Procédure de sélection des projets

Le Secrétariat du FNS vérifie que les conditions requises sur le plan personnel et formel sont remplies avant de transmettre la requête pour examen scientifique. Le FNS ne prend pas en considération les requêtes qui ne répondent pas à ces exigences. Une non-considération fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière susceptible de recours.

Le comité de direction peut procéder à une évaluation préliminaire des requêtes et écarter de l'examen ultérieur celles qui ne répondent pas aux critères « Adéquation avec les objectifs du PNR 85 » et « Pertinence pratique potentielle et pérennité ». Le FNS en informe les requérant·es sous la forme d'une décision susceptible de recours.

Les requêtes complètes retenues pour la suite de la procédure font l'objet d'une évaluation par des expertes et expert.es nationaux et nationales et internationaux et internationales. Sur la base de ces avis externes et des critères d'évaluation présentés ci-dessous, le comité de direction évalue les requêtes complètes et établit une recommandation de financement. Pendant la phase d'évaluation uniquement, il peut également s'adjoindre des expert·es ad hoc chargés d'apporter une expertise

spécifique et de compléter le comité d'évaluation aux côtés de ses membres. Lors de l'élaboration de sa recommandation, le comité de direction tient compte de la cohérence globale des projets sélectionnés avec les objectifs du programme ainsi que de l'application transparente et cohérente des critères d'évaluation. Les décisions de financement finales sont prises en toute indépendance par le Conseil national de la recherche.

7.5 Critères d'évaluation

Les requêtes complètes éligibles sont évaluées selon les critères suivants :

- **Adéquation avec les objectifs du PNR 85 et pertinence par rapport à ses questions de recherche:** les requêtes doivent répondre aux objectifs du PNR définis dans la présente mise au concours, et présenter une vision claire de la manière dont elles s'inscrivent dans le cadre général du programme.
- **Qualité scientifique des projets de recherche:** importance scientifique, actualité et originalité, adéquation des méthodes et faisabilité. Les projets doivent présenter des plans de travail réalisables, précisant les budgets et les calendriers appropriés.
- **Compétences scientifiques du ou des requérant-es, et disponibilité d'une infrastructure adaptée:** expérience scientifique dans le domaine visé par la requête et capacité à mener à bien le projet de recherche. Il est indispensable de disposer de ressources humaines suffisantes et d'une infrastructure adaptée.
- **Interdisciplinarité et transdisciplinarité:** les projets doivent présenter un plan de travail clair portant sur l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité du projet, et comprenant notamment une justification de la collaboration spécifique au projet, ainsi que le calendrier et les étapes clés. Les projets relevant du DR1 doivent faire preuve de transdisciplinarité (et d'interdisciplinarité le cas échéant) en vue d'atteindre les résultats de mise en œuvre souhaités, tandis que les projets relevant du DR2 doivent faire preuve d'interdisciplinarité (et de transdisciplinarité le cas échéant) en vue de créer des connaissances orientées vers la pratique. (Voir également la section 6.1.)
- **Pertinence pratique potentielle et pérennité:** le potentiel d'application pratique et les stratégies de mise en œuvre des résultats doivent être convaincants. Parmi les éléments à prendre en compte, il est possible de citer l'efficacité, l'accessibilité, l'évolutivité et l'orientation vers l'utilisatrice finale ou l'utilisateur final ; l'objectif ultime étant la pertinence à long terme et, par conséquent, la pérennité des résultats de la recherche.

8 Budget du programme et calendrier

8.1 Budget du programme

Projets	Domaines de recherche n° 1 et 2	CHF 6 250 000
Échange et synthèse des connaissances		CHF 300 000
Coordination entre les projets et au niveau du programme		CHF 150 000
Évaluation scientifique, accompagnement et coordination		CHF 300 000
Budget total		CHF 7 millions

8.2 Déroulement

Les projets individuels du PNR 85 peuvent avoir une durée maximale de 48 mois.

Publication de la mise au concours	22 septembre 2026
Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt	24 novembre 2026
Date limite de dépôt des requêtes complètes	19 janvier 2027
Décision finale du Conseil national de la recherche du FNS concernant les requêtes complètes	Au plus tard en août 2027
Début des recherches	Au plus tard le 1 ^{er} novembre 2027
Fin des recherches	Novembre 2031
Publication de la synthèse du programme	Mi-2032

9 Organisation et acteur·trices

Comité de direction du PNR 85

Pr Lilly Shanahan, Professor of Clinical Developmental Psychology, Jacobs Center for Productive Youth Development and Department of Psychology, University of Zurich (présidente)

Pr Claudine Burton-Jeangros, professeure de sociologie, Université de Genève

Pr Christoph Müller, professeur d'éducation spécialisée, Université de Fribourg (Suisse)

Pr Ulrike Ravens-Sieberer, Research Director of the Department of Child and Adolescent Psychiatry and Psychotherapy, University Medical Centre Hamburg-Eppendorf, University of Hamburg

Représentante de l'administration fédérale suisse

Dr Annette Fahr, Head of Scientific Research (bases scientifiques), Office fédéral de la santé publique

Représentante de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

Dr Nadja Weir, psychiatre cantonale de Zurich

Déléguée du Conseil national de la recherche pour la recherche thématique et orientée solutions (TSOR)

Pr Birgit Watzke, Professor for Clinical Psychology and Psychotherapy Research, Department of Psychology, University of Zurich

Manager du programme

Dr Regine Maritz, Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne

Assistante de programme

Barbara Blatter, Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne

10 Contacts

Pour toute question concernant la soumission des expressions d'intérêt et des requêtes complètes, veuillez contacter Regine Maritz, manager du programme : nrp85@snf.ch ou appeler le +41 31 308 22 22.

Pour toute question concernant les salaires et les coûts éligibles, veuillez contacter Roman Sollberger, Head of Finance : roman.sollberger@snf.ch ou appeler le +41 31 308 22 22.

Pour obtenir une aide technique concernant le Portail FNS et les soumissions électroniques, veuillez vous rendre sur le Portail d'assistance du FNS : <https://snf-ch.atlassian.net/servicedesk>

Hotline : +41 31 308 22 00 (allemand/français/anglais)